

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député a entendu l'exposé budgétaire et le débat qui l'a suivi. Nous savons que le NPD ne comprend pas que nous accordions une certaine importance à l'ampleur du déficit. Toutefois, quand le ministre des Finances a présenté son budget l'année dernière, il a déclaré que nous nous efforcerions de réduire le déficit sur un certain nombre d'années. C'est la décision que nous avons prise avant de présenter le budget de l'année dernière et que nous mettons en œuvre à l'heure actuelle.

* * *

L'EMPLOI**LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS**

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, puisque le premier ministre a lui-même trois fils, il sait parfaitement que, dans les semaines qui viennent, des centaines de milliers de jeunes Canadiens qui fréquentent une école secondaire, un collège, une école technique, une université ou une école professionnelle vont chercher un emploi d'été. La plupart des entreprises privées ont déjà annoncé qu'elles embaucheraient très peu d'étudiants pour l'été cette année. Les programmes de création d'emplois du gouvernement fédéral donneront du travail à 2 ou 3 p. 100 des jeunes qui cherchent un emploi pour payer leurs études.

Le premier ministre ne considère-t-il pas qu'il s'agit là d'un problème extrêmement grave pour notre pays, et surtout pour les jeunes Canadiens? Dans ces conditions, va-t-il prendre l'initiative de chercher le moyen d'aider notre jeunesse comme il a pris des initiatives en faveur de la paix, ce dont nous le félicitons?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, de telles mesures ont été prises quand le gouvernement a décidé de consacrer plus d'un milliard de dollars à la création d'emplois et au recyclage des jeunes. En outre, quand nous avons créé le poste de ministre d'État à la Jeunesse, nous avons prévu dans le budget 150 millions de dollars supplémentaires afin d'accorder encore plus d'importance à la création d'emplois pour les jeunes.

* * *

LES PÉNITENCIERS**L'ÉMEUTE D'ARCHAMBAULT—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE**

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général. Depuis la publication du rapport d'Amnesty International sur Archambault, la réputation de protecteur des droits fondamentaux de la personne dont jouit le Canada dans le monde est gravement compromise. La réponse aux deux questions qui ont été posées au solliciteur général depuis la publication de ce rapport revient purement et simplement à camoufler la vérité. Étant donné que son enquêteur des services correctionnels n'a pas encore fait de rapport dans le cadre de cette enquête

interne, faut-il en déduire que le solliciteur général veut tout simplement étouffer cette affaire et la faire oublier, dans l'espoir que le problème disparaîtra de lui-même, ou bien, après y avoir réfléchi sérieusement, proposera-t-il de tenir une enquête juridique publique en bonne et due forme pour essayer de savoir exactement ce qui s'est passé à Archambault, dans l'intérêt des institutions pénitentiaires de ce pays?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député sait sans doute que, dans son rapport, Amnesty International réclamait une enquête indépendante complète et impartiale. Le bureau de l'enquêteur des services correctionnels semble accéder à la requête d'Amnesty International. Il tient maintenant une enquête indépendante, complète et impartiale. Si je suivais la suggestion du député ainsi que d'autres suggestions et insistais pour que l'enquêteur des services correctionnels présente son rapport quand je le veux ou quand le député le veut, nous l'aurions peut-être depuis longtemps. Il travaille toutefois à son propre rythme. Je ne le pousse pas dans le dos, je ne lui impose pas de délais, et je ne lui dis pas quelles doivent être la teneur et l'orientation de son rapport. J'exhorte le député, et tous les députés qui s'intéressent à cette question très importante, à laisser ce serviteur indépendant des détenus faire son travail à son propre rythme.

● (1430)

LES ALLÉGATIONS DE TRAITEMENT INHUMAIN

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, le solliciteur général a déjà tiré la conclusion qu'il ne s'est rien passé d'anormal à Archambault après l'émeute. Il l'a dit à la Chambre des communes. Il justifie son opinion en prétendant que les accusations de torture étaient une pure invention parce qu'elles ont été portées seulement plusieurs mois après l'émeute.

Comment le solliciteur général explique-t-il que, d'après le rapport d'Amnesty International, au cours d'une conférence de presse, le 5 août 1982, quatre avocats ont été en contact avec les prisonniers qui ont affirmé avoir été traités de façon inhumaine? En fait, comment le ministre explique-t-il que le professeur Lebel ait dit que certains prisonniers portaient des accusations de torture? Comment le ministre peut-il en conclure qu'il ne s'est rien passé d'anormal? Changera-t-il d'avis et tiendra-t-il une enquête publique pour permettre aux Canadiens de prendre la décision qui s'impose?

[Français]

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis très bien au courant du contenu du témoignage donné par les avocats des détenus, il y a quelques semaines, après l'émeute et les meurtres qui ont eu lieu à Archambault. Je suis au courant de ces allégations, qui sont admises par le Service correctionnel du Canada. Les allégations que j'ai caractérisées comme étant «difficiles à croire» sont apparues depuis, et sont devenues de plus en plus graves au fur et à mesure que l'on a institué visites et commissions d'enquête. Ce sont ces dernières allégations-là que j'ai caractérisées comme étant «très peu probables».